



« Rallye – sprint MICKY »

MODAVE / ENGIS Dimanche 26 août 2018



Epreuve OPEN comptant pour le championnat de la CSAP Liège
Epreuve comportant une annexe « PROV'HISTORIC » chronométrée
Epreuve comportant une annexe « HISTO-DEMO » non-chronométrée

REGLEMENT PARTICULIER

Centre de l'épreuve :

Rue de le Tour Malakoff - Zoning Industriel d'Hermalle s/Huy (ENGIS)

Contacts et informations : GEILENKIRCHEN Noël 0496/581.700 seat@teledisnet.be

DELINCE Louis 0497/453.613 stebelou@hotmail.com

moëbius
groupe graphique

ON VA VOUS ETONNER !

quai de complègne, 9
4500 - huy
085/311.411
copyvoro2@skynet.be

rue des brasseurs, 35
4500 - huy
085/230.320
copyvoro@skynet.be

www.moebius-groupe.be



Club organisateur : Lg 30 – ASBL Ecurie LES VOLANTS - N° d'entreprise : 418 113 550 - Visa ASAF n° : 2018/36

Epreuve : Rallye-sprint Micky

Date : 25 et 26 août 2018

Adresse des vérifications administratives :

Chapiteau – Parking MGM - Zoning Industriel d'Hermalle s/Huy – 4480 ENGIS

Remarques : R.T.G. = Règlement Technique Général / R.S.G. = Règlement Sportif Général / R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes

Règlement particulier

Définition de la manifestation pour la Division HISTO - DEMO

La Division « HISTO- DEMO » des rallyes de types B, B-Short et Rallyes Sprints a été initiée par l'ASAF afin de créer, au sein d'une épreuve contemporaine, une évocation d'un Rallye-Sprint ou d'un Rallye, tels qu'ils étaient pratiqués il y a quelques décennies et d'y faire évoluer des voitures de l'époque.

Bien que faisant revivre une épreuve sportive et étant organisée comme telle, notamment sur le plan de la sécurité, **la Division « HISTO – DEMO » n'est pas une compétition.**

Aucune notion de temps n'est prise en considération, aucun chronométrage n'est réalisé et aucun classement n'est établi, à aucun moment de la manifestation.

La Division « HISTO - DEMO » doit donc être considérée comme une démonstration permettant aux participants de découvrir des parcours fermés à la circulation publique, présentant les meilleures conditions de sécurité possibles et d'y évoluer, chacun à leur rythme.

Avertissement : Les manifestations de ce genre n'étant pas des "courses", le style de conduite à y adopter doit tenir compte de cette particularité. En conséquence, l'organisateur (ou les Commissaires Sportifs présents) excluront sans appel, tout concurrent dont ils jugeront le comportement dangereux, tant pour lui que pour les autres.

Respect de l'itinéraire

Les participants sont tenus de suivre l'itinéraire imposé par l'organisateur pour se rendre vers chaque ES, se rendre d'une ES à l'autre et rejoindre le départ après avoir parcouru les tronçons fermés à la circulation. Cet itinéraire est consigné dans le road-book qui leur sera fourni.

Temps maximum

En vertu de l'art. 26.11.6.10 du RPR, les participants de la Division Histo-Démo sont tenus de se conformer au timing repris sur la feuille de route qui leur a été remise par l'organisateur.

Pour pouvoir intégrer harmonieusement et en toute sécurité, une épreuve de rallye de type B ou B-Short ou de Rallye Sprint, il est indispensable que ce timing soit basé sur les mêmes paramètres que celui des autres Divisions.

En cas de retard dépassant les délais de mise hors course (en principe, **+ de 15 min. par secteur, + de 30 min. par section ou sur l'ensemble déjà parcouru, de l'épreuve**), les ES deviendront successivement inaccessibles pour eux.

Il en ira de même, pour l'avance prise par un de ces participants sur son horaire idéal.

Toutefois, les participants qui pourraient se trouver dans l'impossibilité de se présenter endéans ce délai au départ d'une ES, auront l'opportunité de rejoindre directement l'ES suivante en utilisant **l'itinéraire de déviation** fourni par l'organisateur. Ils pourront également rejoindre directement le parc de regroupement suivant ou le PC course, d'où ils pourront repartir, en temps voulu et, éventuellement, poursuivre la manifestation. **Rappel :** **L'emprunt d'une route non reprise dans le Road-Book par l'organisateur, dégage ce dernier de sa responsabilité et celle de ses assureurs en cas d'accident.**

Coéquipiers

Le coéquipier (**obligatoirement le même durant tout le meeting**) d'une voiture inscrite en Division « Histo-Démo » **DOIT être âgé de 18 ans au minimum. Aucune dérogation ne sera donnée à ce niveau, même en cas de filiation entre le conducteur et le coéquipier.**

Aucun passager, autre que le coéquipier repris sur la liste des équipages qualifiés, ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Admission des véhicules (voir Art.27.5.1. du RPR)

Seul, un modèle de voiture entré en production ou homologué avant le 31 décembre 1992 à minuit, est admissible. Cette admission est étendue à des voitures de type identique (**même "body"**) fabriquées **après** cette date, pour autant que la date du début de leur production ou de leur homologation par la FIA, soit **antérieure au 31 décembre 1992, à minuit** (Voir Art. 27.5 du RPR).

- Aucun passeport technique ni aucune fiche d'identité ne devront être produits ;
- Le véhicule devra être en conformité avec les impositions légales en matière de circulation routière, tant au niveau des documents, des équipements de sécurité qu'au niveau du bruit ;
- Tous les véhicules immatriculés à l'étranger devront être conformes à la législation de leur pays d'immatriculation ainsi qu'au présent règlement. Ils devront être conformes aux normes de bruits en vigueur en Belgique.

Normes techniques

Seules, en principe, les voitures « conduites intérieures » sont autorisées à participer.

Les voitures du type « cabriolet » ne seront admises au départ que capote ou toit fermé, ou si elles sont munies d'un arceau « 6 points » avec barres longitudinales supérieures, empêchant la pénétration des fils métalliques dans l'habitacle. Un arceau de type "Targa" ou des Roll-Bars individuels d'origine peuvent utilement remplacer l'arceau "6 points" dans les cabriolets/roadster, si les vitres latérales sont relevées au maximum (même si le toit est déposé ou la bâche repliée/ôtée).

Il est toutefois précisé que cette dernière disposition ne s'applique pas de manière contraignante aux véhicules non pourvus à l'origine de capote ou de toit fermé et dont la première mise en circulation a été effectuée au plus tard le 31/12/1961.

L'arceau de sécurité (voir Ch. VI, art. 4.2, du Règlement Technique Général) et le pare-brise en verre feuilleté ne sont pas obligatoires mais sont recommandés.

Le **pare-brise** en verre feuilleté n'est pas obligatoire mais, conseillé.

Les **ceintures de sécurité** sont obligatoires si elles sont reprises à l'éventuel P.V.A. de la voiture présentée. Si c'est le cas, elles seront bouclées durant toute la durée de l'épreuve (liaisons et ES).

Les **harnais et les sièges baquets** ne sont pas obligatoires mais si la voiture en est pourvue, ils ne pourront présenter une éventuelle **date de péremption dépassée**.

Le port du **casque attaché** est obligatoire en ES (sous peine d'exclusion) et interdit sur les parcours de liaison (sous peine d'une amende de **25 €**).

Les **voitures de compétition de la catégorie 2** (carte de CTA rouge) ou immatriculées "Ancêtre" ("O") avec carte ROUGE de compétition sont acceptées.

Joindre à la demande d'engagement, la feuille des « Vérifications » spécifique.

Équipement sécuritaire

En tout état de cause, le port du casque, par le conducteur et son passager, est obligatoire durant les parcours sur routes fermées. Le port du casque est INTERDIT durant les parcours de liaison.

Comportement responsable

Les pénalités en temps étant inadéquates dans le cadre de la Division Histo-Démo, elles y seront remplacées par des amendes et/ou des "Avertissements" (Carton Jaune et Carton Rouge). A la réception de son deuxième "Avertissement", le participant concerné sera exclu de la manifestation sans remboursement des droits d'engagement.

De tels « Avertissements » seront adressés, entre autres, aux participants, pour infraction au règlement des « Reconnaissances », pour dépassement du nombre de tours de boucle à effectuer dans les étapes « Show », pour sortie du bras ou de la main (pilote ou passager) par la fenêtre de la voiture au cours des passages en ES, pour conduite dangereuse, etc.

Rappel : Si d'autres **équipements de sécurité** (SOUS-VETEMENTS HOMOLOGUES, CAGOULE, CHAUSSURES et GANTS IGNIFUGES, HANS, HARNAIS HOMOLOGUES, SIÈGES BAQUETS HOMOLOGUES, ARCEAUX COMPLEXES, par exemple) ne sont pas IMPOSÉS mais simplement recommandés aux équipages, il est clair qu'ils ne leur sont, en aucun cas, INTERDITS ! Chacun jugera, en adulte responsable, lesquels il estime indispensables à sa sécurité personnelle, suivant ses opinions, l'élaboration et les performances de sa voiture, sa manière de la piloter ou d'appréhender la philosophie de ces disciplines.



Commune de Modave

TIMING

02 juillet 2018		Parution du règlement
12 juillet 2018 ...		Date de début des engagements et des paiements
22 août 2018 ...		Clôture des engagements et des paiements pour participer à l'attribution des numéros
24 août 2018 ..	à 20h00 ...	Attribution des numéros
	à 22h00 ...	Affichage de la liste des engagés
25 août 2018 ..	à 13h30 ...	Ouverture de la permanence
	à 14h00 ...	Ouverture des vérifications administratives (RPRS art. 6.1)
	à 15h00 ...	Ouverture des vérifications techniques (Art. 8 du RSG)
	à 14h30 ...	Début des reconnaissances
	à 18h30 ...	Fermeture des vérifications administratives
	à 19h00 ...	Fermeture des vérifications techniques
	à 19h30 ...	Fin des reconnaissances
26 août 2018 ..	à 06h45	Ouverture de la permanence
.....	à 06h45	Début des reconnaissances
	à 06h45	Ouverture des V.A. et V.T. complémentaires
	à 07h15	Fermeture des V.A. et V.T. complémentaires
	à 07h30	Fin des reconnaissances
	à 07h30	Affichage de la liste des voitures qualifiées
	à 07h45	Ouverture du parc fermé
	à 08h00	Départ de la 1 ^{ère} voiture pour le tronçon 1
	à 11h00...	Départ de la 1 ^{ère} voiture pour le tronçon 2
	à 13h50 ...	Départ de la 1 ^{ère} voiture pour le tronçon 3
	à 16h40...	Départ de la 1 ^{ère} voiture pour le tronçon 4
	à 17h49 ...	Rentrée de la 1 ^{ère} voiture au parc fermé
	30 Minutes	Après entrée du dernier concurrent Affichage OFFICIEUX des résultats
	30 Minutes	Affichage OFFICIEL des résultats
	30 Minutes	Proclamation des résultats

DIRECTION DE COURSE

Directeur de Course :	GEILENKIRCHEN Noël	Lic. ASAF : 443
Directeur de Course adjoint :	HINTZEN Jacques	Lic. ASAF : 664
	LAMBION Stéphane	Lic. ASAF : 666
Directeur de Sécurité :	LUX Jean Michel	Lic. ASAF : 471
Directeur de Sécurité adjoint :	DELINCE Louis	Lic. ASAF : 672
Secrétaire du meeting :	LEVARLET Valérie	Lic. ASAF : 665
Relation concurrents :	GUISSET Jacques	Lic. ASAF : 670
	GORDENNE Vincent	Lic. ASAF : 673
Bureau de calcul :	DDRT – Fabienne DECONINCK	
Service médical :	BELGIAN Rescue	
Ambulances :	PARAMEDICAL	Nombre : 3
Responsable parc :	Equipe COLLIGNON	
Responsable de l'ES :	BORLEZ Robert	Lic. ASAF : 534
Responsable équipe sécurité :	GHAYE Eugene	Lic. CAS : 21151

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

<u>Commissaires Sportifs :</u>		
Président de Collège :	DORMAL Jean-Claude	Lic. ASAF : 415
Membre :	ROQUET Michel	Lic. ASAF : 951
<u>Commissaires Techniques :</u>		
Président de Collège :	SAINT-REMY Guy	Lic. ASAF : 406
C.T.: LEMMENS J C. Lic. ASAF : 467	C.T.: LEMMENS A.	Lic. ASAF : 461
C.T. : FRANKENNE Jacques Lic. ASAF : 456	C.T.: SCHULJENKO Nicole	Lic. ASAF : 409
C.T. : NEZER P. Lic. ASAF 460	C.T. : GERLACHE E	Lic. ASAF 454
Secrétaires : PEREIRA M. Lic. ASAF : 452 – FRANKENNE J Lic. ASAF : 459		
Observateur :	PUISSANT J-C	Lic. ASAF : 957
Inspecteur Sécurité :	SEVRIN Lambert	Lic. ASAF : 419

PERMANENCE

Avant et après

DELINCE Louis – Rue tige d'Ochain, 11 4560 CLAVIER - -0497/453613 – stebelou@hotmail.com

GEILENKIRCHEN Noel – Rue du Gonhy, 28 – 4100 SERAING – 0496/581700 – seat@teledisnet.be

Pendant

Direction de Course : GEILENKIRCHEN Noel - GSM : 0496/581700 Chapiteau parking société MGM
DELINCE Louis GSM : 0497/453613 zoning Hermalle/Huy

TABLEAU D’AFFICHAGE

Situation exacte : Chapiteau – parking Société MGM - Zoning Industriel d'Hermalle s/Huy – 4480 ENGIS

ORGANISATION

Art. 1.- DEFINITION

Les 25 et 26 août 2018, une épreuve dénommée « RALLYE-SPRINT MICKY », comptant pour le Championnat provincial liégeois Observé FWB et du challenge des Bourlingueurs de l'ASAF sera organisée conformément aux dernières prescriptions de l'ASAF ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement. L'épreuve est **OPEN**

Art. 2.- PARCOURS

Le Rallye-Sprint se disputera sur une étape spéciale en ligne d'une longueur de 23,57 km (99% asphalte), et sur 26,43 km de liaison, à parcourir **4 fois**, soit au total 200,00 km dont 94,28 km d'ES.

Art. 3.- ADMISSION DES VEHICULES

- L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R.
- Elle accueillera également ceux de la Division Histo-Démo (Voir Art.26.2 et 26.11.6 du RPR)

Art. 4.- NOMBRES MAXIMAUX D'ENGAGES

4.1. DIVISIONS OBLIGATOIRES

Le nombre de participants est limité à 120 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1,2,3,4, PH Classic et PH S/R (Voir Art 9.2 du RSG et Art.4 du RPR)

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, **24 (20%)** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 120 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

Remarque : Les pilotes, prioritaires aux termes de l'art. 5.2 du RPR sont assurés d'être admis au départ pour autant que leur demande d'engagement complète et régularisée (droit d'engagement sur le compte bancaire) parvienne à l'organisateur avant le 27 juillet 2017 à 12 heures.

Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l'ensemble et suivant l'ordre chronologique de réception.

4.2. DIVISION FACULTATIVE

Le nombre de participants est limité à 10 en ce qui concerne la Division Histo-Démo (Voir Art 9.2 du RSG et Art. 4. du RPR)

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisées dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera également intégralement et strictement appliquée ici.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 2 concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 10 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

4.3. REMARQUE IMPORTANTE

Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à **1** **Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie n'est pas atteint, le nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé jusqu'à concurrence du total cumulé, édité et approuvé, soit 130 voitures au total, toutes divisions confondues**

Art. 5.- A) ENGAGEMENT (Important : Voir Art. 9. du RSG)

Le bulletin d'engagement lisiblement complété, accompagné de la fiche des « **Vérfications** » adéquate et du **formulaire « photocopies des licences »**, devra parvenir, **PAR VOIE POSTALE ou PAR MAIL**, au plus tôt, le 12 juillet 2017 et, au plus tard, le 22 août 2018
à l'adresse suivante :

ASBL Ecurie Les Volants – Geilenkirchen Noel rue du Gonhy, 28 4100 SERAING 0496/58.17.00.seat@teledisnet.be

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni enlevé, ni accepté. Seule la date postale faisant foi.
Les demandes d'engagements non complétées avec exactitude ne seront pas prises en compte !

Le montant du droit d'engagement devra OBLIGATOIREMENT être viré au crédit du seul compte bancaire suivant : FORTIS n° BE38 001- 6439147-72 – (Intitulé : ASBL Ecurie Les Volants – Communication : RS Micky 2018 – Equipage : x/y) et s'y trouver en dépôt au plus tôt le 12 juillet 2018 et au plus tard le 22 août 2018.

(Attention aux délais bancaires, tout paiement reçu après cette date sera augmenté du droit administratif prévu dans ce cas !) Attention aux délais bancaires !

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au 25 Aout à 16 heures, (Voir Règlement Sportif général, Art. 9.1.b)

Photocopies des licences

Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont **TENUS** de joindre à leur demande d'engagement, un document reprenant les photocopies de leurs licences, en cours de validité (pilotes et copilotes).

Le montant de l'engagement est fixé à :

- **140€** pour les Divisions 1,2,3, PH Classic et PH S/R.
- **175€** pour la Division 4 ;
- **100€** pour la Division Histo-Démo.

Les inscriptions pourront toutefois encore être acceptées jusqu'au jour de l'épreuve, au plus tard, 1h avant la fermeture du contrôle des documents, soit à 17h30, moyennant le paiement d'une majoration de 20% (Voir Règlement Sportif Général, Art. 9.1.b)

B) ATTRIBUTION DES NUMEROS (Voir Art. 5 du RPRS)

L'attribution des numéros aura lieu le vendredi 24 août 2018 à 20h00 (GSM : 0496.581700-0497/453613)

Adresse du jour : Chapiteau – Rue de la Tour Malakoff - Zoning Industriel d'Hermalle s/Huy – 4480 ENGIS

Les numéros, en Divisions 1,2,3 et 4, seront attribués de **1 à 200** ; en Division PH – SR, de **201 à 250** ; en Division PH - Classic, de **251 à 299** ; en Division Histo-Démo, à partir de **300**.

Il est à noter que les concurrents PH et SR peuvent être mélangés dans l'ordre de départ mais doivent conserver leur numéro spécifique à leur division.

Art. 6.- ASSISTANCES - RAVITAILLEMENTS

Situation du parc d'assistance : Zoning Industriel d'Hermalle s/Huy – 4480 ENGIS

L'assistance se fera entre la sortie de l'ES et le PF

Veillez respecter celui-ci et en prendre bien connaissance

L'usage d'une bâche imperméable, d'une dimension minimale de 3 mètres sur 4, déployée sous la voiture est obligatoire, sous peine d'une amende automatique de **25 €**.

Station à essence accessible durant l'épreuve : **OUI Liaison entre PF et l'EC N63 Nandrin**

Pas de remorques dans le parc d'assistance

Art. 7.- RECONNAISSANCES

L'épreuve ne pourra être reconnue « librement » que le samedi 25 août 2018 entre 14h30 et 19h30 et le dimanche 26 août 2018, entre 6h45 et 7h30.

Les participants de la Divisions « Histo-Démo » y prendront également part.

Lors des reconnaissances, le PORT DU CASQUE EST INTERDIT.

Art. 8.- PARC FERME

Le parc fermé (gardé et surveillé) sera situé :

Société MGM - Zoning Industriel d'Hermalle s/Huy – 4480 ENGIS (voir Plan en annexe)

Il sera accessible le dimanche 26 août 2018, à partir de 7h45, dans l'ordre des numéros, toutes les minutes.

La reprise des véhicules ne pourra se faire qu'en échange d'un voucher (formulaire de prise-remise) adressé au nom de la seule personne habilitée et parfaitement identifiée à reprendre le véhicule et ce à partir de l'ouverture du parc fermé jusqu'à l'officialisation des résultats. Aucune autre personne ne sera admise dans le parc fermé en dehors de l'équipage et de cette personne mandatée.

Art. 9.- VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Elles auront lieu samedi 25 août 2018, entre 14h00 et 18h30 et le dimanche 26 août 2018, entre 6h45 et 7h15 pour les équipages qui ne peuvent se présenter la veille sur dérogation accordée par la Direction de Course.

Elles se dérouleront : **Chapiteau - - Zoning Industriel d'Hermalle s/Huy – 4480 ENGIS**

Documents à présenter :

- Cartes d'identité et permis de conduire ;
- Licences « Sportives » ASAF ou VAS .

- Licences RACB Sport en vue d'acquisition du "TP-.." (10€ en Division Histo-Démo ; 50€ dans les autres Divisions.
- Licences RACB valides, d'un niveau suffisant ou attestation de dérogation signée du Président de la CSAP du club organisateur ou du Président de l'ASAF, en vue de solliciter l'obtention d'un "TP-A4" ou d'un "TP-A3", si nécessaires, auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF.

AVERTISSEMENTS IMPORTANTS

Seules, les licences VAS/ASAF ou les "TP-.." ASAF, autorisent la participation des pilotes et co-pilotes belges aux épreuves de l'ASAF, que ces épreuves soient "OPEN" ou NON.

Ces licences et "TP-.." étant STRICTEMENT réservés aux porteurs d'un document d'identité émis par l'Etat Belge, chacun s'assurera qu'il entre dans les conditions requises pour participer à l'épreuve.

EVENTUELLEMENT :

L'épreuve étant inscrite au **calendrier OPEN (ENPEA)**, elle est ouverte aux **licenciés étrangers** porteurs d'une licence "Nationale" ou "Internationale", **à la condition** qu'une attestation délivrée par leur ASN de tutelle, de participer à l'épreuve concernée, soit jointe à leur engagement (Voir Art. 2.1.2, du RSG).

N.B. : Une **autorisation permanente** de l'ASN, figurant sur la licence est acceptable également.

Ces participants étrangers seront, alors admis au départ sous le couvert de leur seule licence **étrangère (pas de "TP-.." requis)**.

Ni l'organisateur, ni la Fédération ASAF ne pourront être rendus (même moralement) responsables du refus d'un candidat-participant qui n'entrerait pas dans les conditions d'admission pour obtenir une licence ou un Titre de Participation ou parce qu'il n'aurait pas reçu de son ASN, l'autorisation de participer à cette épreuve, pourtant reprise au calendrier ENPEA belge.



ATTENTION : En dehors des titres de participations « 1tp-L » (Régul. et Histo-Démo), « 1tp-B » et « 1tp-A4 » (équivalentes aux licences « L », « B » et « A4 »), il n'existe pas de licences d'un jour pour les Rallyes Sprints. En ce qui concerne les concurrents devant détenir une licence supérieure, seuls ceux détenteurs de licences annuelles préalablement acquises seront donc admis au départ (Voir art. 2.2.10 du RSG).

Le coéquipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division Histo - Démo, DOIT avoir atteint l'âge de **18 ans**.
Aucun passager, autre que le coéquipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Art. 10.- VERIFICATIONS TECHNIQUES

Elles auront lieu samedi 25 août 2018, entre 15h00 et 19h00 et le dimanche 26 août 2018, entre 6h45 et 7h15 pour les équipages qui ne peuvent se présenter la veille sur dérogation accordée par la Direction de Course.

Elles se dérouleront : **Tonnelle - Rue de la Tour Malakoff - Zoning Industriel d'Hermalle s/Huy – 4480 ENGIS**

Les voitures de TOUTES les divisions reprises au programme de l'épreuve y seront soumises

Elles se situeront à l'endroit choisi par l'organisateur et se dérouleront suivant le timing établi par lui.

Lieu des éventuelles VT finales :

Tonnelle - Rue de la Tour Malakoff - Zoning Industriel d'Hermalle s/Huy – 4480 ENGIS

Les Histos démo seront regroupée en fin pour le passage des V.T.

Le timing de passage aux VT sera transmis au concurrent :

- Lors du passage au VA

Art. 11.- DEVOIRS DES CONCURRENTS EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors d'une compétition, des concurrents occasionnent des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de section (en fin de boucle)

Art. 12.- OBLIGATOIRE EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors compétition, un véhicule subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit, il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : Tonnelle – Rue de la Tour Malakoff - Zoning Industriel d'Hermalle s/Huy – 4480 ENGIS

Art. 13.- PROCLAMATION DES RESULTATS

La proclamation des résultats aura lieu, dans l'ordre décrit ci-dessous et suivant le timing suivant : le dimanche 26 août 2018 30Minutes après OFFICIALISATION des résultats et Maximum à 22h dans le chapiteau. Voir Timing

Coupes aux :

- 1^{ère} Dame du classement de la Division PH S/R
- 1^{ers} de la Division PH S/R (pilotes et copilotes).
- 1^{ère} Dame du classement de la Division PH Classic (3 classes confondues).
- 1^{ers} de chaque classe PH Classic (pilotes et copilotes).
- 1^{ers} du classement de la Division PH Classic (3 classes confondues - pilotes et copilotes).
- 1^{ère} Dame du classement de la Division 4.
- 3 premiers de chaque classe de la Division 4 (pilotes et copilotes).
- 3 premiers du classement de la Division 4 (pilotes et copilotes).
- 1^{ère} Dame du classement des D1, 2 et 3 confondues.
- 1^{ère} écurie du classement des D1, 2 et 3 confondues.
- 3 premiers de chaque classe des Divisions 1,2 et 3 (pilotes et copilotes).
- 5 premiers du classement des D1, 2 et 3 confondues (pilotes et copilotes).

Art. 14.- DIVERS

Road Book d'assistance (un programme sera remis à chaque concurrent en guise de RB assistance)
Panonceaux "assistance" (un LP par véhicule et par zone sera prévu pour accéder aux parcs d'assistance)
Pas de remorques dans le parc d'assistances
Des programmes comprenant le parcours, le timing et la liste des engagés seront affichés aux endroits stratégiques.
Restauration disponible au chapiteau et au départ de la spéciale.

Art. 15. - LITIGES

Voir les dernières prescriptions de l'ASAF (Chapitre IV).
Tous les cas non prévus au présent règlement, tous les litiges et toutes les contestations seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs.
En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, le texte des dernières Prescriptions de l'ASAF sera d'application.

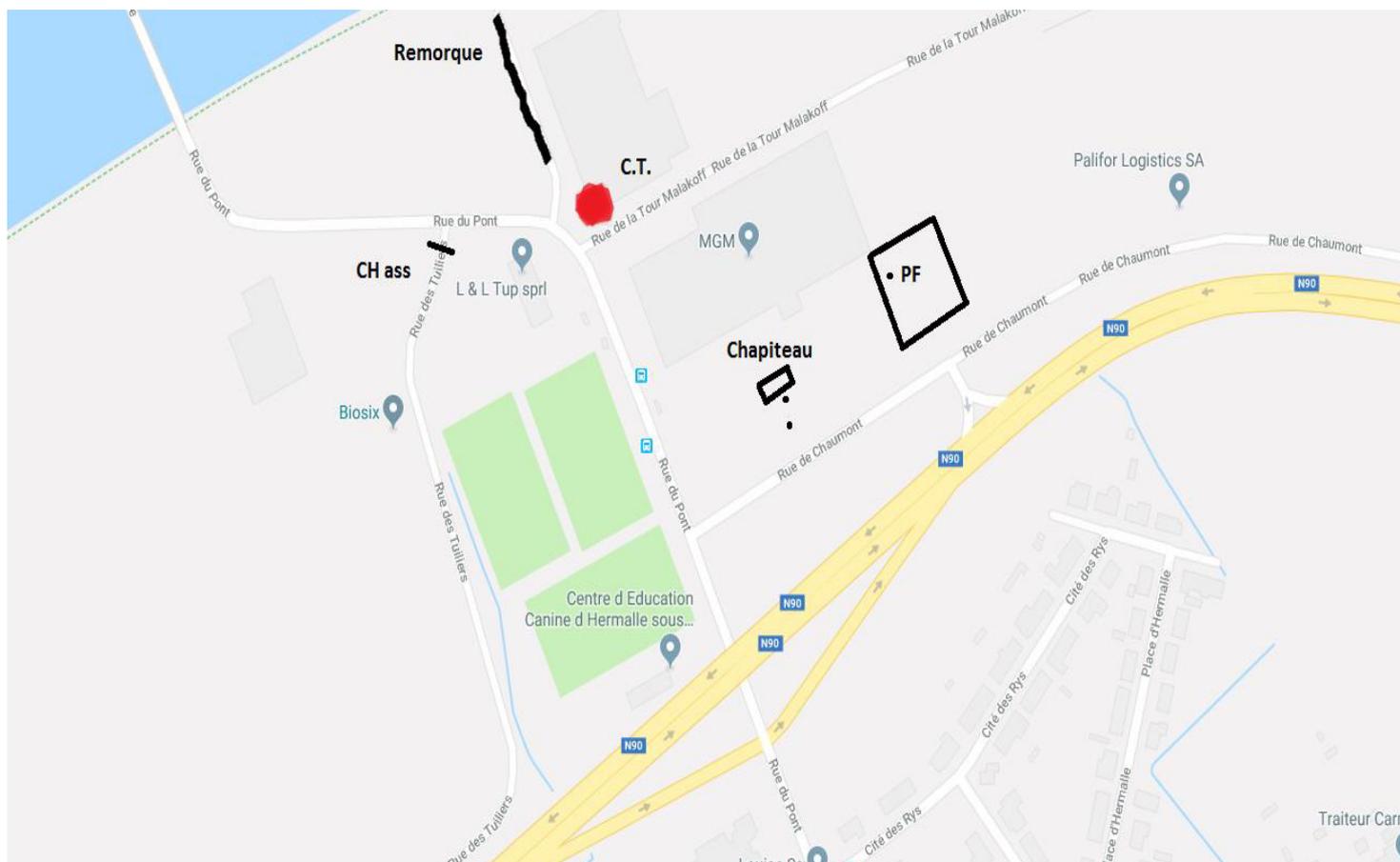
APPROBATION

Le présent règlement a été approuvé par :

COLLIGNON E. Lic ASAF 412 en date du 21/06/2018 (CSAP Liège)
JAUQUET S. Lic ASAF 301 en date du 22/06/2018 (ASAF)

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :
SEVRIN L. Lic. ASAF 470 en date du 20 juin 2018

Plan d'accès à l'épreuve :



Timing général de l'épreuve :



Rallye-Sprint Micky 2018

Dimanche 26 août 2018

CH	LOCALISATION	EC Dist.	Liaison Dist.	Total Sect.	Total Dist.	Moyenne	Temps Prévu	Heure N° 00	Heure N° 0	Heure N° 1	Heure N° 999
								0.30	0.15	120	02:00
Boucle 1	CH 0	Parc Départ OUT						7.30	7.45	08:00	10:00
	CH 1	OUTRELOUXHE		20.32	20.32	46.89	00:26	7.56	8.11	08:26	10:26
	EC 1	MODAVE-ENGIS		23.57		43.89	00:03	7.59	8.14	08:29	10:29
	CH 1A	Assistance IN		3.61	27.18	47.50	00:33	8.32	8.47	09:02	11:02
		ASSISTANCE									
	CH 1B	Assis. OUT/PARC FERME IN		2.50	2.50	50.00	01:00	9.32	9.47	10:02	12:02
	REGROUP	23.57	26.43	50.00	50.00		00:58			100	01:40
Boucle 2	CH 1C	Parc Départ OUT						10.30	10.45	11:00	12:40
	CH 2	OUTRELOUXHE		20.32	20.32	46.89	00:26	10.56	11.11	11:26	13:06
	EC 2	MODAVE-ENGIS		23.57		43.89	00:03	10.59	11.14	11:29	13:09
	CH 2A	Assistance IN		3.61	27.18	47.50	00:33	11.32	11.47	12:02	13:42
		ASSISTANCE									
	CH 2B	Assis. OUT/PARC FERME IN		2.50	2.50	50.00	01:00	12.32	12.47	13:02	14:42
	REGROUP	23.57	26.43	50.00	50.00		00:48			90	01:30
Boucle 3	CH 2C	Parc Départ OUT						13.20	13.35	13:50	15:20
	CH 3	OUTRELOUXHE		20.32	20.32	46.89	00:26	13.46	14.01	14:16	15:46
	EC 3	MODAVE-ENGIS		23.57		43.89	00:03	13.49	14.04	14:19	15:49
	CH 3A	Assistance IN		3.61	27.18	47.50	00:33	14.22	14.37	14:52	16:22
		ASSISTANCE									
	CH 3B	Assis. OUT/PARC FERME IN		2.50	2.50	50.00	01:00	15.22	15.37	15:52	17:22
	REGROUP	23.57	26.43	50.00	50.00		00:48			80	01:20
Boucle 4	CH 3C	Parc Départ OUT						16.10	16.25	16:40	18:00
	CH 4	OUTRELOUXHE		20.32	20.32	46.89	00:26	16.36	16.51	17:06	18:26
	EC 4	MODAVE-ENGIS		23.57		43.89	00:03	16.39	16.54	17:09	18:29
	CH 4A	Assistance IN		3.61	27.18	47.50	00:33	17.12	17.27	17:42	19:02
		ASSISTANCE									
	CH 4B	Assis. OUT/PARC FERME IN		2.50	2.50	50.00	00:07	17.19	17.34	17:49	19:09
	REGROUP	23.57	26.43	50.00	50.00						
		94.28	105.72	200.00							
		EC Dist	Liaison Dist	Total Dist							

Club organisateur : Ecurie les Volants **Date : 25et26 Aout 2018**
Epreuve : RS. Micky

Bulletin d'inscription à renvoyer pour le 22 aout 2018
(VOIE POSTAL OU Mail)
à Geilenkirchen Noël Rue du Gonhy, 28 4100 SERAING 0496.581700 seat@teledisnet.be

C A S E S R E S E R V E E S A L ' O R G A N I S A T I O N

Engagement reçu	Paiement reçu	DIVISION		ORDRE D'INSCRIPTION
le/...../.....	le/...../.....	CLASSE		

PILOTE/CONDUITEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)
Je, soussigné(e),
Nom : Si pseudonyme : Prénom : Homme / Femme
...../ « »
(*biffer la mention inutile)

Né(e) le : Adresse : n° : ...
Code postal : Localité :

Accepte **n'accepte pas** d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.

Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : E-mail :

ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	VW			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								

COPILOTE / PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)
Nom : Si pseudonyme : Prénom : Homme / Femme
...../ « »
(*biffer la mention inutile)

Né(e) le : Adresse : N° : ...
Code postal : Localité :

Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : E-mail :

ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	VW			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								

VEHICULE

Marque : Type : Plaque n° :
Année de construction : Châssis : Cylindrée :cc

Divisions 1,2,3 et 4	Division 1	Classe 1 Min. A4 (0 à 1400 cc)	Classe 2 Min. A4 (+ de 1400 à 2000 cc)	Classe 3 Min. A3 (+ de 2000 à 3500 cc)	
	Division 2	Classe 4 Min. A4 (0 à 1400 cc)	Classe 5 Min. A4 (+ de 1400 à 1600 cc)	Classe 6 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)	Classe 7 Min. A3 (+ de 2000 à 3500 cc)
	Division 3	Classe 8 Min. A4 (0 à 1400 cc)	Classe 9 Min. A3 (+ de 1400 à 1600 cc)	Classe 10 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)	Classe 11 Min. A3 (+ de 2000 à 3500 cc)
	Division 4	Classe 12 Min. A3 (0 à 1600 cc)	Classe 13 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)	Classe 14 Min. A3 (+ de 2000 cc)	Classe 15 Min. A3 (=Div.1 ou 2, + de 2500/3500cc) (Pneus de tourisme)
Divisions PH Classic et PH S/R	Classe 16 Min. A4 (+ de 1300 à 1600 cc)	Classe 17 Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc)	Classe 18 Min. A4 (+ de 2000 cc)	Division S/R Min. A3 (Toutes cylindrées)	
Division Histo-Démo	Toutes cylindrées - Licence minimale : R (VAS), L ou 1J-L				

Si le copilote ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour la conduite du véhicule engagé, il mentionnera avant sa signature : "Je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance".

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifions que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à le .../.../..... [.....]
(Faire précéder les signatures de la mention "Lu et approuvé")
Signature du pilote Signature du co-pilote

R.S. Micky 25 et 26 aout 2018 n° :

VERIFICATIONS

PILOTE (remplir en caractère d'imprimerie, svp)

Nom : Si pseudonyme : Prénom : Signature :

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV
	<input type="checkbox"/>											

COPILOTE (remplir en caractère d'imprimerie, svp)

Nom : Si pseudonyme : Prénom : Signature :

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV
	<input type="checkbox"/>											

VOITURE * (remplir en caractère d'imprimerie, svp)

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	Cylindrée	Division	Classe
.....CC

Numéros de portières/Capot avant		Elargisseurs de voies	
Pare-brise feuilleté		Pneumatiques	
Eclairage		Fixations des roues	
Documents de bord		Fonctionnement des freins	
Réservoir à essence		Anneaux de remorquage	
Canalisation d'essence		Conformité de classe	
Tôle pare-feu avant/arrière		Conformité de division	
Arceau de sécurité		Vêtements (Combinaison)	
Ceintures de sécurité / Harnais		Autocollants ASAF	
Batterie		Divers :	
Extincteur		* Passeport ASAF PH n°	
Appui-tête		EN ORDRE <input type="checkbox"/>	
Casque/ HANS		NON CONFORME <input type="checkbox"/>	
Fixations dans l'habitacle		Commissaire Technique	
Publicités sur vitres		Nom/Cachet :	
Rétroviseurs Ext. / Int.		Licence n°:	
Ornement extérieur		Visa des vérifications administratives :	
Echappement			
Protections des tuyauteries			
Sièges			

* Renseignements d'identification à compléter par les participants avant le renvoi du document.

Passage aux VT, le dimanche matin : Dérogation préalable à obtenir de l'organisateur

Joindre votre palmarès SVP.

EPREUVE : R.S. Micky

Date : 25 et 26 Aout 2018

N° :

VERIFICATIONS (Division Histo-Démo)

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

PILOTE / CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : Prénom : Signature :

Si pseudonyme : « »

	ASAF	VAS	N° Licence	Type
.

COPILOTE / PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : Prénom : Signature :

Si pseudonyme : « »

	ASAF					VAS					N° Licence	Type
Province :	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV
.		

Toutes cylindrées confondues - Licence minimale : R (VAS), L ou 1J-L

VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	1 ^{ère} Année de fabrication Ou Homologation FIA/ASN	
.....	

Compagnie d'assurance : Police n° :

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

Documents de bord			
Eclairage			
Ceintures de sécurité / Harnais			
Extincteur			
Casque			
Pneumatiques			

Divers :

EN ORDRE .

NON CONFORME .

Commissaire Technique

Licence N° :

Nom/Cachet :

SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :

Copies de vos licences "sportives" 2018

Ce document fait partie des documents à fournir pour que votre engagement soit **enregistré**.

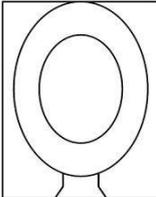
Pilote :

- Je sollicite un « **T.P.** » et me présenterai aux V.A. de l'épreuve avec le formulaire ASAF complété.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2018

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :

PILOTE	
LG 0000 A4 2018	
	NOM Prénom --/--/---- Sexe : M
	Validité cardio : --/--/----
	

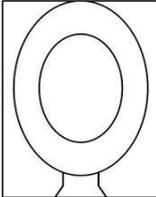
Copilote :

- Je sollicite un « **T.P.** » et me présenterai aux V.A. de l'épreuve avec le formulaire ASAF complété.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2018

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :

PILOTE	
LG 0000 A4 2018	
	NOM Prénom --/--/---- Sexe : M
	Validité cardio : --/--/----
	

SVP, n'oubliez pas de préparer vos documents avant d'arriver à la table des vérifications administratives.

Documents à présenter :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS ;
- Licences RACB Sport en vue de l'obtention des « **T.P.** » désirés ;
- Licences et autorisation* de leur ASN, pour les étrangers dans les épreuves OPEN.

Notez, ici, le numéro d'immatriculation du véhicule qui vous servira pour les reconnaissances :

.....

* L'autorisation permanente figurant sur la licence elle-même, est suffisante.

Aidez-nous à vous faire perdre moins de temps au contrôle administratif